



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**

communion luthérienne et réformée

Comme chaque année vous êtes chaleureusement invités
à l'assemblée de la communauté locale de Bordeaux Rive-Droite

DIMANCHE 26 février 2023 selon l'horaire suivant :

- **9h30** : accueil et émargement
- 10h : culte avec Cène
- 10h30 : assemblée locale : bilans, projets, débat
- 12h : apéritif offert par le Conseil

Chers Amies et chers Amis

Nous voici de nouveau appelés à participer activement à notre assemblée locale, comme indiqué ci-dessus, dans notre temple bien rénové et si joliment accueillant! Vous le savez, c'est le moment de mises au point et de se projeter vers l'avenir avec confiance !

Que chacune et chacun trouve sa place dans nos discussions, se manifeste, se sente concerné par la vie de notre Eglise, c'est l'affaire de tous.

A l'issue de notre assemblée, nous pourrons renouer avec nos traditions de convivialité en partageant le verre de l'amitié et quelques friandises apéritives.

Accourez, venez tous , nombreux, pour d'abord louer Dieu puis nous réunir dans une écoute mutuelle pour débattre de la vie de notre communauté.

Dieu nous conduit et nous éclaire !

À très bientôt donc

Votre présidente

Geneviève Gayet

ATTENTION les pouvoirs ne s'adressent qu'aux membres de l'Association Cultuelle inscrits sur la liste électorale qui, seuls, ont droit de vote.

✂.....

POUVOIR à retourner si vous ne pouvez être présent à l'Assemblée locale de Bordeaux Rive-Droite

Je soussigné (nom) (prénom)

Adresse

Donne pouvoir à (nom) (prénom)

Aux fins de me représenter à l'Assemblée locale de Bordeaux Rive-Droite du 26 février 2023

Fait à le

Signature précédée de la mention "bon pour pouvoir" :

Conformément aux statuts de l'Association Cultuelle, chaque membre électeur présent à l'Assemblée locale ne peut disposer que d'un seul pouvoir. Veuillez-vous assurer que la personne à qui vous donnez pouvoir est bien elle-même membre de l'Association Cultuelle, qu'elle sera présente à l'Assemblée locale, et qu'elle ne détient pas déjà un pouvoir.

A détacher et à remettre à votre représentant, ou à renvoyer au 18 rue de Tresses 33100 BORDEAUX